



BULLETIN D'INFORMATION

N° 171

Novembre 2005

Assemblée Générale le 3 Décembre 2005

SOMMAIRE

Pages

- ◆ *Édito* 1
- ◆ *Point informations* 2
- ◆ *Le Cumul d'activité dans la F.P.H.* 3
- ◆ *Anesthésie pour ABLATHERM ®* 7
- ◆ *34^{ème} congrès de la F.I.H.* 9
- ◆ *La Haute Autorité de Santé* 13
- ◆ *Alertes Afssaps* 14
- ◆ *La vie des régions* 15
- ◆ *Au Journal Officiel* 16
- ◆ *Offres d'emploi* 17

ANNONCEURS

J.E.P.U

"Il faut que les fonctionnaires qui veulent travailler plus pour gagner plus puissent le faire : je souhaite donc que nous parvenions à un déplafonnement des heures supplémentaires dans les secteurs où il est réclamé, en particulier pour les infirmières à l'hôpital."

Ainsi s'exprimait Dominique de Villepin dans sa conférence de presse mensuelle d'octobre 2005.

Mais il y a parfois loin de la parole aux actes !!

Depuis maintenant trois ans que le SNIA alerte le ministère sur le dossier des permanences, la solution est toujours en souffrance.

A nouveau récemment saisi sur le sujet, Xavier Bertrand nous renvoie sur son cabinet qui, confus, explique qu'il n'a pas d'instruction précise pour régler définitivement le problème.

Le déplafonnement des heures supplémentaires même portées à 220 heures par an ne règle pas tout notamment l'amplitude maximale de 12 heures de présence à l'hôpital. Par ailleurs, les heures de permanence non travaillées pourraient-elles être considérées comme des heures supplémentaires ?

Qu'en serait-il des chambres de garde ?

Pas de réponse à ce jour. C'est déplorables et en totale contradiction avec le discours gouvernemental.

Les solutions pragmatiques du SNIA fondées sur les souhaits exprimés par les infirmiers anesthésistes (enquête, courriers, contacts téléphoniques) sont toujours à l'étude et le cabinet consulte les organisations syndicales dites représentatives dans le mois de décembre !!! Bel exemple d'anticipation et de réactivité.

Quoi qu'il en soit, au 1^{er} janvier 2006, les organisations de travail qui incluront toujours les gardes, faute d'autre solution, seront illégales sans que cela émeuve autrement la Fédération Hospitalière de France. Il est vrai que nous avons l'habitude dans l'organisation du temps de travail de nos blocs opératoires d'être en marge de la réglementation en vigueur. Ce ne sera pas une raison pour accepter tout et n'importe quoi !

Pour le SNIA, le dossier n'est pas clos.

Thierry FAUCON